



Cas n° : UNDT/NY/2010/016/
JAB/2007/1613
Jugement n° : UNDT/2010/162
Date : 9 septembre 2010

Introduction

1. Le requérant conteste le non-renouvellement de son contrat de durée déterminée, alléguant que la décision

9. Le 1^{er} septembre 2010, le requérant a déposé un avis de retrait confirmant que « le différend découlant de la décision administrative attaquée avait été résolu par un accord entre les parties ».

Conclusion

10. Ce différend a été réglé, le requérant a retiré sa demande, les deux parties n'ont fait aucune objection sur les coûts. La requête ayant été retirée, le Tribunal n'a plus de question à trancher, et l'affaire est close.

(Signé)
Juge Ebrahim-Carstens

Le 9 septembre 2010

Enregistré au greffe le 9 septembre 2010

(Signé)
Morten Michelsen, responsable par intérim au Tribunal
du contentieux administratif des Nations Unies, New York, Greffier